

Marché à procédure adaptée n° 2017/PNC/MAPA/001
Étude de marchés des filières nationales des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche

Règlement de la consultation

Maître d'ouvrage : parc national des Cévennes

Date et heure limites de remise des offres : le vendredi 28 avril 2017 avant 17h30

Lauzes de schistes



Lauzes de calcaire



Pierre sèche



NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)
6 bis place du Palais 48400 FLORAC TROIS RIVIERES.

- ❖ Responsable du marché : Anne LEGILE, directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

1. Objet de la consultation

Etude de marché des filières nationales des *lauziers* et *bâtisseurs* en pierre sèche.

- **Phase I - Etat des lieux et diagnostic** : état des filières et de leurs composantes économiques, sociales et réglementaires ;
- **Phase II - Enjeux et potentiels** : perspectives, positives et négatives, des filières par familles de métiers (carriers / couvreurs / bâtisseurs) et par Massif géologique (schiste / calcaire / granite / autres)
- **Phase III - Stratégie et perspectives** : plan hiérarchisé (importance/temps) d'actions professionnelles, politiques et économiques.

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché.

2. Type de consultation

Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Toutes les précisions sont données dans la suite du règlement de la consultation quant aux modalités de la consultation.

2.1. Lots – Tranches

Sans objet.

2.2. Variantes - Options

Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission.

3. Publication

Site internet du Parc national des Cévennes.

Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

4. Durée du marché

La durée du contrat est de 10 mois à compter de la date de la notification du marché. Toute prolongation de la durée du marché fera l'objet d'un avenant.

5. Prix et Modalités de paiement

Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'évaluation détaillé et du bordereau des prix joint en annexe de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées au Parc national des Cévennes se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

6. Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

7. Le dossier de consultation des entreprises (DCE)

7.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- ☐ Le DC1 (lettre de candidature),
- ☐ Le DC2 (déclaration du candidat),
- ☐ L'ATTRI1 (acte d'engagement) et ses annexes le cas échéant (devis descriptif estimatif, planning...),
- ☐ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ☐ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le C.C.A.G-PI applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat...) prévues et utilisées par le prestataire.

7.2. Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

7.3. Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8. Modalités de transmission des offres

8.1. Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être transmises au Secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 FLORAC :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception,
- soit déposées contre récépissé au secrétariat général de l'EP du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières,
- soit déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche, la mention « **Marché n°2017/PNC/MAPA/001 - Etude de marché des filières nationales des lauziers et bâtisseurs en pierre** ».

La date limite de réception des offres est fixée au **28 AVRIL 2017 avant 17h30**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré, ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

8.2. Contenu des offres

La candidature comprend obligatoirement

- ☐ Le DC1 « lettre de candidature » dûment complété,
- ☐ Le DC2 « déclaration du candidat » dûment complété,
- ☐ Une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
- ☐ Une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et du PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution,
- ☐ Une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, et moyens humains et matériels (peut être inclus dans le mémoire technique)
- ☐ Un RIB ou RIP.

L'offre comprend obligatoirement

- ☐ Le détail descriptif estimatif,
- ☐ Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),
- ☐ Les autres pièces du marché datées et signées,
- ☐ **Un mémoire méthodologique détaillant le programme d'exécution de l'étude, notamment :**
 - Les modalités d'exécution de l'étude, procès et manière de l'organiser, première vision synthétique de la problématique de la mission proposée et des éventuels champs nécessaires à explorer
 - Les moyens, tant en matériels qu'en personnels, mis en œuvre pour chaque phase de l'étude ainsi que pour la coordination et la synthèse de l'ensemble des travaux.
 - Les qualités et références du titulaire du marché et des membres du groupement ainsi que celles de toutes les sociétés et de leurs personnels (CV) qui seront amenés, sous sa responsabilité, à prendre part à l'exécution du marché. Le prestataire s'engage à mettre en œuvre des personnels qualifiés, expérimentés et dotés d'une compétence en rapport avec les phases d'étude où ils interviennent et avec le poste de responsabilité qu'ils occupent. Seront notamment décrit les compétences en matière de marketing et de consolidation de filières patrimoniales du BTP.
 - Le planning et le calendrier prévisionnel d'exécution, lié au descriptif estimatif à fournir.
 - Et tous autres éléments jugés nécessaires à l'examen de la qualité de l'offre et observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

L'ensemble des moyens affectés à l'étude sont décrits, phase par phase, suivant le canevas proposé dans le CCTP ou sur proposition justifiée par le prestataire et relèvent du titulaire du marché, des membres d'un éventuel groupement ou de sous-traitants agréés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un contact technique en amont de l'offre avec la maîtrise d'ouvrage est jugé nécessaire.

8.3. Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

8.4. Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

9. Admission des candidatures

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.

10. Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Qualité technique	60
2- Qualité financière	40

10.1. Critère qualitatif (valeur des prestations)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces de l'offre fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- Expérience dans le domaine marketing et filières économiques du BTP et des savoir-faire traditionnels : 4/10
- Compréhension et appropriation de la mission ; adéquation à celle-ci de la proposition méthodologique : 6/10

10.2. Critère qualitatif financier (prix des prestations)

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans l'annexe financière de l'acte d'engagement (détail descriptif estimatif). La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- Justification de la proposition (Cf. entre autres descriptif estimatif) : 3/10
- Prix : 7/10
Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse).
Note sur 7 = 7 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée).

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

10.3. Note finale

Les notes obtenues pour les deux critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante:

Note critère n°1 x 60% + note critère n°2 x 40%.

L'offre retenue est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à un entretien des trois candidats ayant remis les meilleures offres afin de les départager. L'entretien se déroulera à Florac-Trois-Rivières au siège de l'EP PNC. Les candidats seront prévenus par mail. La personne présente à l'entretien devra être l'une des personnes de l'équipe prévoyant d'intervenir sur le terrain. L'entretien portera sur la méthodologie proposée et la compréhension de la problématique.

En préalable à l'entretien, l'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec les candidats auditionnés.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

L'ATTR11 « acte d'engagement » sera alors élaboré, **accompagné du détail descriptif et estimatif et du bordereau des prix du candidat.**

11. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, celine.billault@cevennes-parcnational.fr
- Correspondante : Mme Catherine BERNARDI
☎ : 04.66.49.53.38 ☎ : 04.66.49.53.02
✉ : catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

- M. Matthieu DOLLFUS
☎ : 04.66.49.53.24 ☎ : 04.66.49.53.36
✉ : matthieu.dollfus@cevennes-parcnational.fr